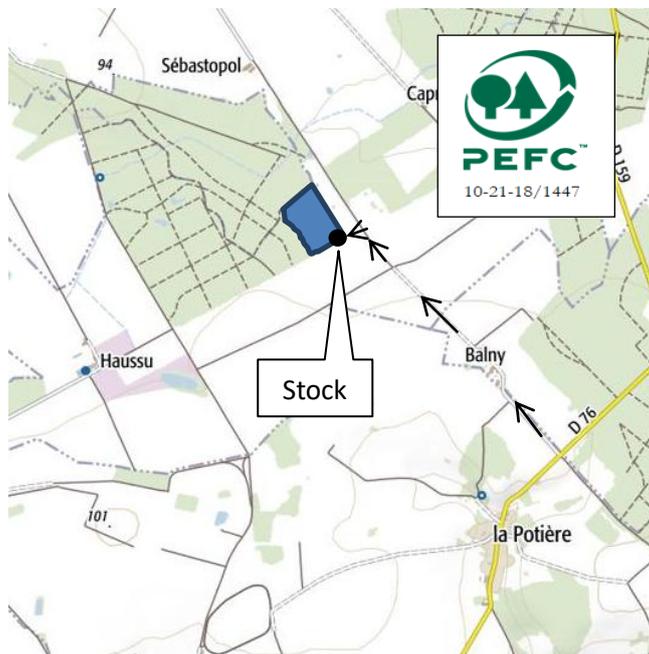


Vente Sur Pied et en Bloc



Département Oise (60)
 Localisation Noyon Nord Ouest
 Commune AMY
 Lieu-dit Bois d'Haussu
 Coordonnés GPS Longitude : 02° 50' 46,7" E
 Latitude : 49° 37' 42,8" N

Essence principale	Chêne-
Volume présumé	197 m3
Nombre d'arbres	155
Volume moyen	1.3 m3

Nature coupe coupe d'amélioration
 Parcelle PSG 14
 Surface 5,40 hectares environ
 Limites chemins/peinture
 Marquage un flachis au pied et peinture blanche au corps
 Visite se reporter au plan ci-contre
 M. David Avril au 06 09 58 54 73
 Lot estimé par JMP et le propriétaire
 Certification PEFC : 10-21-18/1447
 Clauses générales EFF/FNB
 Conditions particulières du 27 juin 2018

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m												Total			
		25	30	35	40	45	50	55	60	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	Chêne			1	31	29	42	20	16	5	3	2	3		152	194	1.30
1	Mensier				2	1									3	2.5	0.83
Observations :															155	197	1.30

Clauses particulières

Accès : Le chemin sera renforcé en cailloux pour permettre l'accès des camions jusqu'au bois.

Exploitation : coupe d'amélioration marquée en abandon sur toute la parcelle 14, avec réserve de tous les bois de feu par le vendeur, branches, et pointes à la découpe de 30 cm de diamètre. Abattage raz de terre.

Débardage : prévu vers l'Est sur le lieu de stockage noté sur le plan. Impérativement sur sol sec. En fin de chantier, les purges et déchets divers seront enlevés et les ornières nivelées.

Délai d'exploitation, de vidange et réparations le 31 Mars 2019. Prévenir avant le 1er enlèvement au 06.09.58.54.73

Paiement : Le prix principal H.T. de la vente sera payé en trois Fractions : un chèque de banque ou un virement de 20% dans les 15 jours de l'acceptation de l'offre, et deux billets à ordre, de 40 % chacun, Acceptés et avalisés par la banque de domiciliation, pour les échéances du 10/10/2018 et du 10/01/2019. La totalité de la TVA au taux de 20% sera payée avec le chèque Au comptant.

CVO : Payée par le vendeur.

Caution : 25% du montant de la vente sauf si caution permanente

Après le règlement total, par chèque et billets, toujours condition suspensive de la vente, le permis d'exploiter sera délivré.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

Prix L'acquéreur La Caution

